

Comment «Mes P@rnelles» sécurise les enregistrements obligatoires des agriculteurs

Les contrôles «Pac-conditionnalité» se déroulent dans les exploitations depuis juillet. Toute anomalie constatée peut conduire à des pénalités et entraîner des réductions du montant des aides PAC. Alors comment l'outil «Mes P@rnelles» peut-il vous sécuriser ?

Trois niveaux de sécurité pour les traitements phytosanitaires

En amont du traitement, vous disposez d'un module d'affichage des autorisations de mise en marché afin de vérifier la pertinence du produit qu'il s'apprête à utiliser. Pour chaque produit phytosanitaire, vous disposez des informations sur les cultures homologuées, les doses d'homologation, les zones de non traitement, les délais de ré-entrée, les délais avant récolte, etc.

Toutes les informations à prendre en compte avant un traitement sur les parcelles !

Ces données sont mises à jour automatiquement chaque fin de semaine sans aucune manipulation particulière de votre part, tout l'intérêt d'avoir un logiciel fonctionnant avec internet ! Cette réactivité de

«Mes P@rnelles» est indispensable car les homologations sont très régulièrement revisitées, permettant ainsi de ne pas conserver un reliquat de produit phytosanitaire dont la date de fin d'homologation est programmée à échéance proche.

Lorsque vous saisissez vos interventions phytosanitaires, «Mes P@rnelles» émet des alertes lorsque celles-ci ne respectent pas la réglementation, que ce soit pour les doses ou les délais avant récolte...

Le troisième niveau de vérification, se situe avant l'édition du registre phytosanitaire. «Mes P@rnelles» dispose d'un module de vérification qui passe en revue les obligations à respecter pour les enregistrements phytosanitaires.

Un logiciel informatique : quel risque de tout perdre ?

Aucun risque ! En effet, chaque saisie réalisée par l'agriculteur est automatiquement sauvegardée sur

un serveur régional sécurisé. Si l'ordinateur flanche, toutes les données sont conservées et l'agri-

culteur les retrouve à partir de n'importe quel ordinateur connecté sur internet.

«Mes P@rnelles» : un logiciel et un accompagnement

Afin de prendre en main l'outil, vous bénéficiez de deux journées de formations à la Chambre d'Agriculture mais également d'un accompagnement personnalisé sur l'exploitation.

Toujours disponibles, les conseillers de la Chambre d'Agriculture du Gers répondent aux questions des abonnés par mail ou par téléphone grâce à une ligne téléphonique spécialement dédiée.

Mes P@rnelles

N'hésitez plus, venez tester cet outil sur votre propre dossier !

La Chambre d'Agriculture du Gers vous invite à utiliser «Mes P@rnelles» sur votre propre dossier, deux jours à la Chambre d'Agriculture à Auch et ensuite depuis chez vous.

Les avantages :

- Sans obligation d'abonnement en fin des 2 journées
- Journées organisées en petits groupes de 8 agriculteurs
- Utilisation personnalisée à partir de vos îlots PAC et de vos pratiques culturales
- Entièrement pris en charge par le fond de formation
- Possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt pour ceux qui sont au réel.

Et gagnez du temps sur votre abonnement !

Car lorsque vous vous abonnez vous conservez les données saisies pendant les journées découvertes

Et en plus, vous bénéficiez d'un accompagnement individualisé sur votre exploitation !

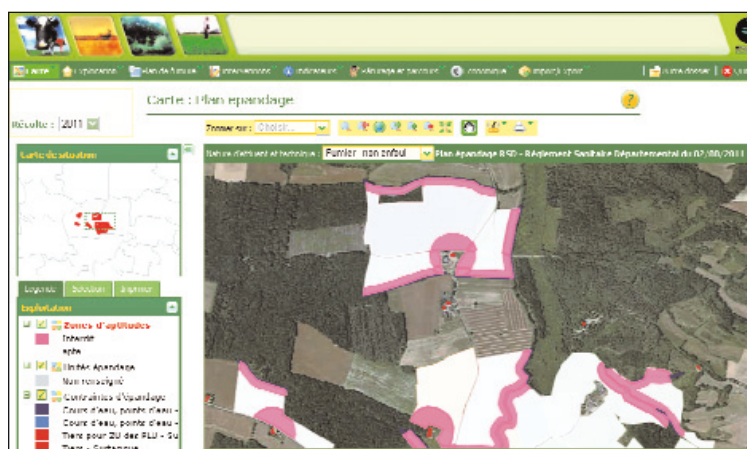
Pour les prochaines dates, se reporter au catalogue «Formation».

La conditionnalité «environnement» : un jeu d'enfant avec «Mes P@rnelles»

Finis la calculatrice et la multitude de tableaux de référence ! Pour les plans de fumure tous les calculs sont automatisés à partir de méthodes établies par les Chambres d'Agriculture de Midi-Pyrénées et les Instituts Techniques.

Les références sont déjà intégrées dans «Mes P@rnelles» et sont mises

à jour lorsqu'elles évoluent. De là, le travail consacré à cette tâche ainsi qu'à la saisie du cahier d'épandage est nettement simplifié. Pour exemple, la saisie d'une même quantité d'engrais apportée à une même date sur plusieurs parcelles ne nécessitera qu'un seul enregistrement : quel gain de temps !



Spécialement pour les abonnés à «Mes P@rnelles»

La Chambre d'Agriculture organise deux sessions de formations :

- «Analyser ses performances économiques grâce à «Mes P@rnelles», le 14 décembre 2011 à Auch, afin de maîtriser les éléments de saisie des données économiques pour analyser ses résultats.
- «Gérer sa nouvelle campagne avec «Mes P@rnelles», le 7 décembre à Auch, pour vérifier les enregistrements 2011 et démarrer la campagne 2012 (dossier PAC, PPF...).

Gérer ses fumiers et lisiers en toute sérénité

Très contrôlée, la gestion des effluents organiques ne doit pas être prise à la légère. C'est pourquoi «Mes P@rnelles» dispose d'un module de plan d'épandage permettant à l'éleveur d'avoir automatiquement les surfaces sur lesquelles il peut épandre. Plus besoin de rechercher s'il existe une habitation ou un cours d'eau proche de la parcelle sur laquelle réaliser l'épandage : lors de l'enregistrement, «Mes P@rnelles» désigne la surface potentiellement épandable.

Parfois négligée lors des enregist-

trements papiers, la vérification du respect des périodes d'épandage autorisées est faite par le logiciel «Mes P@rnelles». L'éleveur visualise grâce à une alerte si la date d'épandage est bien autorisée pour la culture en question.

Mes P@rnelles fournit également les indicateurs réglementaires obligatoires, comme l'indicateur des 170 kg d'azote organique que les éleveurs situés en zone vulnérable ou soumis à la réglementation des installations classées pour l'environnement ne doivent pas dépasser.

Un outil réactif face aux évolutions réglementaires

Toujours à jour, «Mes P@rnelles» évolue en fonction des nouvelles réglementations.

Pour exemple, le bilan de fin de culture est maintenant disponible sur «Mes P@rnelles» pour que les agriculteurs dont les parcelles sont localisées en zone vulnérable puissent le réaliser.

Pour plus de renseignements, contactez
la Chambre d'Agriculture du Gers - Marie Laffitte
au 05.62.61.77.13
ou par mail : mesparcelles@gers.chambagri.fr